

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Philippe Briard rejoint l'ERAFP au poste de directeur adjoint

Paris, le 3 septembre 2019 – A compter du 2 septembre 2019, M. Philippe Briard assure la fonction de directeur adjoint, directeur administratif et des opérations au sein de l'Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP).

Diplômé de l'École polytechnique et de l'Ensaë ParisTech, M. Briard appartient au corps des administrateurs de l'Insee.

En 2007, il intègre la Direction générale du Trésor en tant qu'économiste au sein du bureau des politiques macroéconomiques France.

Il rejoint en 2010 la DARES (service statistique ministériel du ministère de l'emploi et du travail) sur des fonctions de statisticien-économètre et d'analyse économique du marché du travail.

Arrivé à la Direction du Budget en 2012, il y occupe successivement les postes d'adjoint au chef du bureau des retraites et des régimes spéciaux, de chef du bureau de la culture, de la jeunesse et des sports puis de chef du bureau des recettes. En janvier 2017, il y est nommé chef du bureau des retraites et des régimes spéciaux (6BRS) où il a pour mission, entre autres, de contribuer aux travaux préparatoires de la réforme systémique des retraites pilotés par le Haut-commissariat à la réforme des retraites (HCRR).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 32 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, près de 45000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2018. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr